



DOUBLE PEINE

Ce 28 septembre, des personnels du C.P. de Poitiers-Vivonne ont encore été victimes de violences...

Après avoir été surpris en train de vérifier la capacité de stockage de sa « soute » personnelle et de commencer son chargement de marchandises interdites, un détenu présent au parloir rechigna à sortir de son box afin d'être fouillé. Mais le bougre devait être expérimenté, tant et si bien que rien ne ressortit de la prospection corporelle.

Pendant ce temps, on apprenait par sa compagne qu'elle lui avait bien ramené des substances illicites après avoir subi des menaces de représailles physiques (exercées grâce à un téléphone portable présent en cellule).

Malgré l'échec de l'investigation réglementaire, la (bonne) décision fut toutefois prise de ne pas lui laisser reprendre son temps d'échange avec ses proches, ce qui déplut à l'impertinent qui se rebella violemment face à nos collègues et les blessa tant physiquement que psychologiquement. Tant bien que mal, ce dernier finit par être maîtrisé puis conduit en cellule disciplinaire, où il céda, remettant quelques grammes d'« herbe ».

On aurait espéré que cette regrettable histoire s'arrête ici, mais c'était sans compter sur des incompétences (volontaires ou non), aboutissant à des difficultés pour prendre en charge les agents agressés...

Commençons par le problème de l'escorte afin d'emmener nos collègues jusqu'au C.H.U., face auquel certains – soit trop occupés à d'autres tâches, soit désintéressés par cette mission – regardaient anxieusement ailleurs en croisant les doigts pour ne pas être désignés d'office. Il aura fallu l'intervention de la Direction pour rappeler que ce rôle, pourtant essentiel, incombe à l'assistant de prévention, qui n'eut d'autre choix que de s'exécuter.

Mais peu après, ce même membre de Direction glaçait le moral d'un de nos camarades en lui refusant le départ vers l'hôpital sous prétexte que son trauma n'était que psychologique... Un discours inadmissible venant d'un Directeur qui supervise les **RESSOURCES HUMAINES** et prône la **DÉONTOLOGIE** ! À la fin, il va lui falloir choisir entre soutenir ses agents ou montrer qu'il n'en a que faire, préférant l'aspect administratif (et gaspillant du fait l'argent public en diligentant des contrôles sur les arrêts maladie).

Au final, ce n'est que grâce à la Directrice des Ressources Humaines que notre collègue put être lui aussi pris en charge (...)

De tout ce charivari, il en ressort qu'une réorganisation des rôles semble nécessaire afin d'espérer une quelconque amélioration de nos conditions de travail !

La CGT pénitentiaire apporte son inconditionnel soutien à nos 3 collègues victimes de telles violences, et dénonce une fois de plus ces trafics qui ne font que croître, rendant de plus en plus périlleux l'exercice de notre métier – déjà mis à mal par un sous-effectif toujours plus important. Des conditions de travail qui nous saignent et rapprochent toujours plus du néant notre moral et l'efficacité de nos missions.

Pour finir (et devant tant de désinvolture, de minimisation ou de j'en-foutisme), il nous semble nécessaire de rappeler l'article R122-5 du code pénitentiaire :

« Les personnels de l'Administration Pénitentiaire se doivent mutuellement respect, aide et assistance dans l'exercice de leurs missions. »

À bon entendeur...

Le bureau local,
29 septembre 2023